



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 20/11/2018  
Reçu en préfecture le 20/11/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20181112-2018\_11\_224-DE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-224 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 6 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET**  
**JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2018**

-----  
En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**BUREAU du 5 novembre 2018**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

**B-2018-11-048 : Avis sur la CDAC du 7 novembre 2018 : Projet de TISSUS EMMANUEL CRÉATION**

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à donner un avis favorable à la CDAC du 7 novembre pour le projet d'implantation de « TISSUS Emmanuel Création » porté par la SCI DAGUEYS III.

**B-2018-11-049 : ZAE d'Eygreteau : vente du lot 8 à la société TERRACLO**

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- annuler la délibération 2017-10-055 réservant le lot 8 à la SARL PBC PISCINE en raison de l'abandon du projet par l'entreprise,
- vendre le lot 8 à la société TERRACLO ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

**FINANCES ET FISCALITE**

**Pour avis du Bureau communautaire avant présentation au Conseil communautaire du 12 novembre 2018 :**

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

Le Conseil municipal de Saint Denis de Pile en date du 18 juin 2018 sollicite une aide financière de la Communauté d'agglomération d'un montant total de 500 000 € pour le financement notamment de la création d'une médiathèque intégrée dans le projet de réhabilitation de la Chartreuse Bôma.

**Le Bureau communautaire a émis un avis favorable pour le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint Denis de Pile à hauteur de 500 000 €**

**JEUNESSE**

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

**B-2018-11-050 : Renouvellement de l'adhésion annuelle et de la convention de partenariat entre l'association "Accompagner, Conduire, Transmettre - ACT" et le Bureau d'information jeunesse "BIJ"**

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise le Président à :

- signer la convention de partenariat entre la Cali et l'Association «ACT» pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2018,
- verser l'adhésion de 150 €.

**RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

**B-2018-11-051 : Convention de partenariat avec l'Association "Osons ici et maintenant"**

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de ce conventionnement avec l'association Osons Ici et Maintenant et La Cali ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat afférente.

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte des c  
étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication, le  
Fait à Libourne 20/11/2018

Le Président informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal administratif de  
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter  
de sa publication et de sa réception par le  
représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

